



Plan de prévention des risques technologiques

Société FINAGAZ

Communes de Fenouillet et Saint-Alban

3. Zonage réglementaire

Version enquête publique 2017

Approuvé par arrêté préfectoral du :

Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer

Direction départementale des territoires de
Haute-Garonne
Service risques et gestion de crise
Unité prévention des risques

Direction régionale de l'environnement, de
l'aménagement et du logement
Occitanie
Direction risques industriels
Département risques accidentels



**Plan de Prévention des Risques Technologiques
FINAGAZ à Fenouillet (31)
Projet de zonage soumis à enquête publique**

Légende :

- Périmètre d'exposition aux risques
- Zone d'interdiction stricte : R
- Zone d'interdiction : r
- Zone d'autorisation sous conditions : B
- Zone d'autorisation sous conditions : b
- Secteurs de délaissement possible : De (De1 à De6)
- Zone grisée G - Entreprise source
- Limites des parcelles cadastrales
- Bâti
- Limites communales
- Canal latéral
- Piste cyclable
- Axe des voies proches du site

0 40 80
Mètres



Données :
DREAL Occitanie/DRI
IGN Protocole IGN/MEDDTL

